

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.592.004.1 DU 12 OCTOBRE 1998

Évaporateur-répartiteur de frais de chauffage RAAB KARCHER modèle EXEMPER

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 131 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION RELATIF A LA REPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE DANS LES IMMEUBLES COLLECTIFS, DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 8 FÉVRIER 1982 FIXANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉVAPORATEURS-REPARTITEURS DE FRAIS DE CHAUFFAGE.

FABRICANT

RAAB KARCHER Energieservice GmbH, Rudolph von Bennigsen Foerder Platz 3, 45131 Essen, Allemagne.

DEMANDEUR

RAAB KARCHER Energy services, Les Ambassades, 6, rue Cuvier, 69006 Lyon, France.

CARACTERISTIQUES

Les évaporateurs-répartiteurs de frais de chauffage RAAB KARCHER modèle EXEMPER déterminent au cours du temps l'évaporation d'un liquide dans un réservoir, laquelle est représentative de l'évolution de la température des émetteurs de chaleur sur lesquels ils sont placés.

Le niveau du liquide est lu sur une échelle graduée dont le nombre de graduations tient compte, d'une part d'un coefficient représentatif de la puissance thermique de l'émetteur de chaleur sur lequel l'évaporateur est fixé, d'autre part d'un coefficient de conductivité thermique entre l'évaporateur et l'émetteur de chaleur selon le mode de fixation.

Pour ces évaporateurs, il existe une échelle standard et autant d'échelles différentes que de modèles d'émetteurs de chaleur.

Les évaporateurs équipent tous les émetteurs de chaleur entre lesquels est effectuée la répartition.

Ils se composent de :

- un socle en aluminium profilé fixé sur l'émetteur de chaleur,
- deux réservoirs en verre rempli de benzoate de méthyle : le réservoir en service et le réservoir de la précédente période de chauffage,
- une partie avant en matière plastique comprenant un capot transparent pour la protection des réservoirs
- une échelle graduée non linéaire,
- une pièce de scellement encliquetable en matière plastique interdisant sans bris le changement de réservoir.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Les évaporateurs RAAB KARCHER modèle EXEMPER sont fixés au moyen de deux vis dont les têtes sont du côté intérieur du socle. Selon le type d'émetteur de chaleur, le mode de fixation est différent. Sur les radiateurs en fonte, le socle est fixé au moyen de deux brides en forme de T. Sur les radiateurs de type à lamelles, le socle est fixé au moyen de deux contre-brides en forme de V. Sur les radiateurs plats ou profilés, le socle est fixé au moyen de deux goujons soudés sur le corps de chauffe.

Dans tous les cas, l'évaporateur est placé sur la partie frontale de l'émetteur de chaleur entre le tiers et le quart supérieur de sa hauteur et au centre de celui-ci.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les évaporateurs portent sur la face avant le nom du modèle EXEMPER insculpé sur le boîtier et le numéro de série imprimé sur la plaquette porte échelle.

Le nom du fabricant RAAB KARCHER et l'inscription 98.04 caractérisant l'approbation du modèle se trouvent sur la partie supérieure du capot, à côté de la pièce de scellement.

DEPOT DE MODELE

Les plans ont été déposés, sous la référence DA 24-538, à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Schémas n° 6608.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

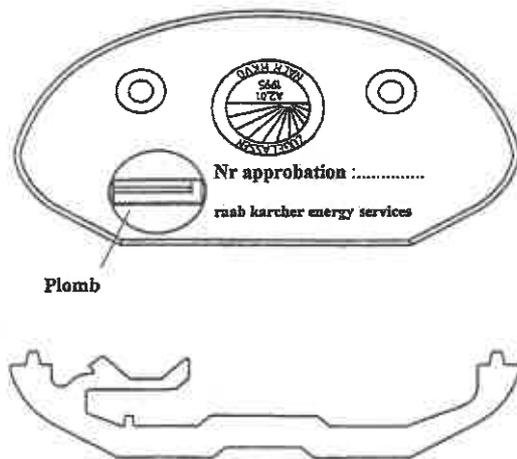
■ N° 6608

EVAPORATEUR-REPARTITEUR DE FRAIS DE CHAUFFAGE RAAB KARCHER, EXEMPER

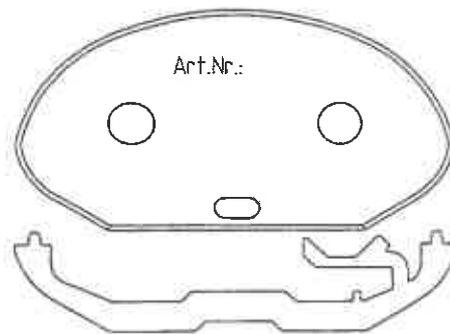
Répartiteur de frais de chauffage à évaporation : EXEMPER®

Marquage :

Vue de dessus



Vue de dessous



Vue de face

